

Solidarité

Proximité

Agriculture

ÉCOUTE Services

ANCRAGE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

Unité forte entre ses élus et ses équipes administratives, accompagnement des populations grâce à des actions responsables et solidaires... la MSA colle à la réalité de ces bassins de vie et des besoins qui s'y expriment.

AIDE AU RÉPIT

3 500

agriculteurs
soutenus en 2017.

28 000

jours de remplacement
attribués.

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

100

contrats de prévention
signés avec des
entreprises en 2016.

SOLIDARITÉ AVEC LES AÎNÉS

66

chartes proposées
par 31 caisses
fin décembre 2017.

ÉDUCATION À LA SANTÉ

375

travailleurs handicapés
sensibilisés lors de
23 ateliers sur l'équilibre
alimentaire dans 6 Esat.

OFFRE DE SERVICES

210

structures, 9 000 salariés
pour 210 000 clients.

Combattre l'épuisement professionnel

Les crises que traverse l'agriculture, outre leurs conséquences économiques, bouleversent la sphère personnelle et familiale de la population agricole qui y est confrontée. En contact direct avec les agriculteurs et les salariés agricoles, la MSA s'attache à prévenir les conséquences psychologiques et sociales de ces crises.

Les pouvoirs publics désignent la MSA, forte de son réseau de travailleurs sociaux, comme l'interlocuteur privilégié pour coordonner l'accompagnement des agriculteurs en difficulté. Ils lui allouent une enveloppe exceptionnelle de 4 millions d'euros pour mettre en place en 2017 une aide au répit – financement d'un remplacement temporaire pour les agriculteurs en situation d'épuisement professionnel.

La MSA bâtit alors tout un programme d'accompagnement et de prévention pour permettre ce ressourcement, en partenariat étroit notamment avec les chambres d'agriculture et les services de remplacement. Fin 2017, elle dépasse les objectifs initiaux fixés : elle a engagé 4 474 333 millions d'euros (supplément financé sur ses fonds propres) en faveur de près de 3 500 agriculteurs en situation d'épuisement professionnel : 31,9 % ont bénéficié d'un départ en vacances ou d'une période de détente ou de loisirs avec leurs proches. Des actions collectives dédiées ont également été proposées : vacances en groupe (49 %), ateliers spécifiques MSA (Avenir en soi, Coup de pouce connexion...), groupes de parole, séances de sophrologie...

Avec des répercussions bénéfiques sur leur moral et leur santé, 91,7 % des exploitants agricoles bénéficiaires se disent satisfaits du dispositif. La MSA recherche des solutions pour en assurer la reconduction.



Typologie des bénéficiaires

Près de 3 500 agriculteurs en situation de burn-out ou d'épuisement professionnel ont été soutenus et près de 28 000 jours de remplacement attribués. Il s'agit d'une population agricole surtout masculine : 69,5 % des bénéficiaires sont des hommes. La tranche d'âge la plus concernée est celle des 41-60 ans (+ de 74 %). Les branches professionnelles les plus représentées sont l'élevage lait (39,9 %), l'élevage viande (26,99 %) et la polyculture (12 %).

MOT-CLÉ

Ateliers de l'inclusion :

Ils s'adressent aux actifs, avec ou sans emploi, menacés de désinsertion sociale et/ou professionnelle en raison de problèmes de santé, familiaux, économiques ou liés à l'emploi. Deux nouvelles actions d'initiative locale ont été labellisées en 2017 : « Mes petits papiers », (MSA Lorraine), « Récupérer... aller à l'essentiel... pour traverser les évolutions du monde agricole » (MSA Poitou).

Accompagner les crises ou aider les victimes de sinistres

Des actions initiées par les MSA suite aux crises agricoles ou à des événements climatiques ou sanitaires font en 2017 l'objet d'un co-financement CCMMSA/MSA au profit d'agriculteurs en difficulté, de salariés des filières en crise ou de salariés des structures d'insertion. Illustrations :

- aides aux victimes de sinistres ; prédation par le loup (MSA Alpes du Nord), spectacle théâtral posant un regard positif et réaliste sur « l'agriculture, un métier d'avenir » (MSA Alpes du Nord), aide financière à des salariés agricoles pour permettre l'accès aux vacances et aux loisirs (MSA Ardèche Drôme Loire), aide aux victimes d'un sinistre climatique (MSA Auvergne et Grand Sud) ;
- réalisation d'un film « Oser ! La MSA à vos côtés » pour faire connaître l'action sociale et les dispositifs d'accompagnement (MSA Bourgogne), aide pour promouvoir l'accès à la santé et à l'énergie et permettre le recours à l'assurance remplacement (MSA Haute-Normandie) ;
- aide pour favoriser l'accès aux soins et à l'emploi des ressortissants en situation de précarité (MSA Languedoc), soutien aux populations agricoles les plus fragiles – salariés de structures d'insertion par l'activité économique, salariés déclarés inaptes au poste de travail et licenciés, non-salariés en difficulté (MSA Marne Ardennes Meuse), aide aux assurés confrontés à des difficultés de santé, socio-économiques ou liées à une reconversion professionnelle ou à la mobilité (MSA Portes de Bretagne), soutien aux exploitants et salariés agricoles bénéficiaires de l'aide au répit (MSA Poitou), accompagnement d'exploitants en difficulté sous forme d'un voyage d'étude (MSA Sud Champagne).

Un service d'écoute téléphonique renforcé

Mis en place en octobre 2014 en partenariat avec Santé publique France et les associations SOS Amitié et SOS Suicide Phénix, le service téléphonique Agri écoute (09 69 39 29 19) permet à tout ressortissant MSA en situation de détresse, agriculteurs exploitants ou salariés, ayant-droit assuré MSA, de dialoguer anonymement, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, avec des personnes formées à l'écoute.

Du fait de l'augmentation régulière du nombre d'appels (101 par mois en moyenne en 2015, 296 en 2016 et 321 en 2017), la MSA renforce le dispositif à partir de mars 2018 pour soutenir encore davantage les personnes en situation de mal-être : nouveau prestataire (Psya, qui compte 100 collaborateurs et dispose d'un réseau de plus de 900 psychologues répartis sur tout le territoire national), nouveau profil d'écoutes – des psychologues cliniciens diplômés –, possibilité d'un suivi individuel à distance par rendez-vous téléphonique (jusqu'à quatre rappels avec le même écoutant) ou entretien en face à face en visio-conférence, orientation, avec l'accord de la personne, vers la cellule pluridisciplinaire de prévention du suicide de sa MSA. L'action du régime agricole en amont porte ses fruits : sur la précédente période, le nombre de situations urgentes (avec un risque suicidaire avéré) est en diminution.

Les élus développent leurs savoirs

Le département de la vie mutualiste poursuit ses actions de formation en faveur des élus afin d'améliorer leur capacité à agir sur les territoires et leur compétence relationnelle pour y représenter la MSA. Plus de 200 élus (de 10 MSA) prennent part à des sessions sur : comment communiquer et promouvoir les initiatives locales de la MSA ? Comment motiver son réseau de bénévoles ? Comment détecter les besoins collectifs du terrain ? Comment créer son

réseau d'influence local ? Comment argumenter et convaincre dans son rôle de représentant de la MSA ?

La préoccupation des territoires et du renforcement des compétences des élus pour y agir avec efficacité est permanente. En 2018, plusieurs nouveaux thèmes sont proposés au catalogue en ce sens. Une formation s'adresse aux élus en contact avec des adhérents en situation de crise et souhaitant développer leur écoute et leur empathie pour avoir la bonne attitude.

Au-delà des aspects théoriques, certains thèmes incitent les délégués à se tourner vers l'action locale sur des problématiques sociétales telles que l'aide aux aidants ou les jeunes en milieu rural. De plus, en matière de prévention santé, une formation permet de rappeler les enjeux et surtout de travailler avec les élus sur leur rôle dans les projets qu'ils mettent en place sur les territoires.

L'impact des actions sur l'emploi dans les territoires ruraux

Avec ses délégués, la MSA conduit des interventions dans des domaines aussi diversifiés que la prévention santé, l'animation du territoire, l'accompagnement et le développement des publics et des territoires fragiles. La caisse centrale, avec l'appui du cabinet Figuris, a souhaité mettre en avant cet apport particulier à la société française, et a évalué et chiffré les emplois créés par trois réseaux associatifs nationaux initiés par la MSA, en recourant à la méthodologie de la comptabilité universelle®.

A été mesurée la valeur apportée par le nombre d'emplois créés au travers des Marpa (maisons d'accueil et résidence pour

	Marpa	Solidel	Laser emploi
Emplois directs (en équivalent temps plein)	1 078	261 permanents 1 273 travailleurs handicapés	378 permanents 4 890 salariés accompagnés
Emplois indirects	248	230	216
Emplois induits	146	275	620
Valeur ajoutée de ces emplois	57 000 000	73 000 000	162 000 000

l'autonomie, hébergeant des personnes âgées), Solidel (accueil, hébergement, accompagnement à la vie sociale de personnes en situation de handicap) et Laser emploi (insertion de personnes éloignées de l'emploi par l'activité économique et services à la personne).

Des résultats qui soulignent le concours du régime agricole au dynamisme des territoires et qui lui fournissent de nouveaux éclairages et outils de pilotage pour sa politique RSSE (responsabilité sociale et sociétale de l'entreprise).



7 880

emplois directs en équivalent temps plein, 694 emplois indirects, 1 041 emplois induits.

Territoires et besoins des patients

La MSA contribue, comme opérateur de l'État, à la stratégie nationale de santé et en particulier au plan d'accès aux soins sur les territoires ruraux. Pour étayer et légitimer une démarche globale sur ces bassins de vie, offrir les bons services au bon endroit, la MSA recourt à des diagnostics – recueil et analyse de données quantitatives et objectives (cartographie) et de données qualitatives (entretiens en groupe ou individuels). Le volet quantitatif couvre sept thématiques : population, socio-économique, santé, offre ambulatoire, offre hospitalière, médico-sociale et prévention (ces indicateurs sont composites et regroupent au total plus de 70 indicateurs primaires. Ils ont été construits au plus près des préoccupations des acteurs des territoires). La partie qualitative rend compte de la réalité vécue en matière d'offre de soins primaires, des dynamiques territoriales et des jeux d'acteurs. Elle permet d'avoir une connaissance fine des besoins des assurés et du territoire et de la partager avec l'agence régionale de santé et les parties prenantes des politiques territoriales (régime général, collectivités territoriales, élus, professionnels de santé, usagers). À la suite de ce diagnostic approfondi, un plan d'action est proposé sur les volets organisation de l'offre de soins (aide à la création de structures de soins coordonnées sous la forme d'ingénierie), actions de prévention, offre sociale.



FOCUS

PROXIMITÉ VALORISÉE

Au premier semestre 2018, la CCMSA lance, avec le concours de quatre MSA pilotes (Limousin, Sud Champagne, Marne Ardennes Meuse, Picardie), une étude permettant de mesurer l'exercice de la proximité par son réseau à travers :

- l'organisation des relations de proximité individualisées en réponse aux besoins de différentes catégories de ressortissants agricoles ;
- les actions collectives menées auprès de groupes cibles (jeunes, personnes handicapées et/ou âgées, femmes, adultes en difficulté d'insertion et/ou de maintien en emploi, entreprises agricoles...);
- les actions de développement territorialisées s'adressant à des publics ruraux ;
- l'offre complémentaire du guichet unique relevant du groupe social MSA, qui apporte des solutions aux problèmes décelés et crée en même temps des activités et emplois locaux.

L'étude a pour objectif de démontrer la spécificité de la démarche de proximité portée par le groupe social MSA, puis de mesurer les impacts des actions relevant de cet exercice, avec la méthode de la comptabilité universelle®. Elle correspond à la valorisation monétaire des actions d'une organisation et est destinée à faire reconnaître l'ensemble des impacts du fonctionnement de celle-ci, dans tous les champs du développement durable : social, sociétal, environnemental, économique et de gouvernance.

Les relations de proximité des professionnels du régime agricole avec les ressortissants – par l'intermédiaire, notamment, de son réseau de 24 000 délégués – et les partenaires du territoire contribuent au succès d'une telle méthode qui bénéficie d'une approche transversale permettant une appréhension globale des ressortissants par l'organisation en guichet unique ; elle révèle les caractéristiques, les atouts, les carences et les potentialités d'un bassin de vie. La MSA joue un rôle majeur de facilitation reconnu et attendu par ses partenaires, du fait de son investissement historique sur les maisons de santé rurales, les réseaux gérontologiques sur le volet sanitaire et dans le champ social. Elle promeut une approche globale afin de considérer, au-delà de la pathologie, l'environnement social et humain, professionnel, familial et personnel, et les champs sanitaire, médico-social et social et rejoint ainsi la position de l'État qui positionne la santé au cœur de toutes les politiques publiques.



Favoriser l'exercice en campagne

L'accès aux soins est la première préoccupation des habitants des territoires ruraux. Le nombre de médecins généralistes installés en libéral continue sa décroissance avec, en 2017, 30 % de médecins généralistes libéraux inscrits à l'Ordre des médecins. Leur installation n'est pas homogène sur le territoire. Les aspirations des jeunes professionnels de santé ont évolué : ils ne souhaitent plus travailler comme leurs aînés en exercice isolé, avec un temps de travail supérieur à celui des salariés ; ils aspirent à avoir des congés, à bénéficier des infrastructures culturelles, sportives qu'ils ont connues durant leurs études en ville universitaire. La féminisation de la profession intervient dans cette évolution. La MSA contribue à la démarche d'information des jeunes professionnels sur les modes d'exercice, en particulier coordonné, les lieux potentiels d'installation et de facilitation des démarches pour l'installation en libéral. Elle a ainsi mis en place un plan d'action « Exercice en campagne » en partenariat étroit avec les ARS (agences régionales de santé), les URPS (unions régionales des professionnels de santé), les établissements de formation... Depuis le 1^{er} janvier 2017, les caisses réalisent deux actions par an (cours, stages, animation d'un stand) dans le cadre de ce plan, auprès des étudiants et jeunes professionnels. Elle leur offre également la possibilité de faire un stage sur le terrain avant de se lancer.

DATE

5 et 6 octobre 2017 :

Dans le cadre de l'action « Exercice en campagne », la MSA a animé un stand aux Entretiens de Bichat. Des médecins-conseils venus de différentes MSA et de la caisse centrale se sont relayés durant toute la durée de la manifestation pour animer le stand, promouvoir l'exercice libéral coordonné en milieu rural auprès des jeunes professionnels de santé et échanger avec les partenaires institutionnels, syndicaux.

Promouvoir auprès des étudiants et des jeunes professionnels de santé les avantages de l'installation en milieu rural.



Le dialogue pour inciter à la vaccination antigrippale

Dans le cadre de la campagne de vaccination contre la grippe, la MSA expérimente des entretiens « motivationnels » auprès de 1 500 adhérents de cinq MSA (Loire-Atlantique – Vendée ; Berry-Touraine ; Dordogne, Lot et Garonne ; Limousin et Nord-Pas de Calais), âgés de 65 à 69 ans, primo-vaccinants et non vaccinés. L'objectif est d'informer et de motiver cette population, vulnérable au virus de la grippe, dont le taux de couverture vaccinale n'était que de 53 % en 2016.

Entre mi-novembre et mi-décembre, une dizaine d'infirmiers diplômés d'État mènent les entretiens par téléphone auprès de ces seniors. Ils engagent un dialogue permettant à l'assuré de parler de son expérience de la grippe, d'évoquer sa connaissance des risques de la maladie et d'exprimer son point de vue sur la vaccination. L'infirmier peut alors apporter des réponses circonstanciées aux questions soulevées. Il transmet une information objective et validée sur la grippe pour permettre à son interlocuteur de faire un choix éclairé à l'issue de ce dialogue : se faire vacciner ou non, en parler avec son médecin traitant ou une personne de confiance pour approfondir sa réflexion.

Premiers résultats : une personne sur six déclare une intention ferme d'aller se faire vacciner à l'issue de l'entretien réalisé, près de la moitié vont prendre le temps d'en parler à une personne de confiance ou à leur médecin traitant. Le reste dit ne pas être convaincu.

Une généralisation de ces entretiens sur tout le territoire français est envisagée une fois que les évaluations seront finalisées et valorisées. Les résultats d'impact seront notamment observés sur les deux années suivant l'expérimentation.

Prendre sa santé en main

Personnalisés, complets et gratuits, les Instants santé sont rénovés en 2017 pour réintégrer les sous-consommateurs de soins dans un parcours de santé.

Un premier rendez-vous comprend : un entretien infirmier personnalisé, une animation nutritionnelle et, pour les adhérents qui le souhaitent, un entretien « motivationnel » à l'arrêt du tabac. Il est suivi d'une consultation chez le médecin de son choix qui prescrit, si nécessaire, des examens complémentaires et oriente son patient vers des actions de prévention, de soins ou vers un autre professionnel de santé.

Les Instants santé se veulent une plate-forme d'orientation dans le parcours de prévention de la population afin de favoriser une prise en main de sa santé pour prévenir le développement de maladies.

Un baromètre de satisfaction est institué auprès des adhérents en 2017 pour mesurer l'appréciation de l'offre tout au long du parcours et identifier les leviers d'amélioration : 400 personnes sont interrogées par téléphone en fin d'année : 87 % d'entre elles considèrent le dispositif bénéfique ; 36 % déclarent que l'image qu'elles ont de la MSA a évolué à la suite de leur participation à ce rendez-vous santé.

Coordination régionale pour les dépistages organisés

Dans un objectif d'harmonisation des pratiques et d'efficience, une coordination régionale des dépistages organisés des cancers, en appui des échelons territoriaux, a été décidée par les pouvoirs publics. Elle doit prendre effet au 1^{er} janvier 2019. Cette nouvelle organisation s'applique aux trois dispositifs généralisés (cancers du sein, colorectal et du col de l'utérus). L'État est responsable du pilotage stratégique des programmes en coordination avec les organismes d'assurance maladie, l'INCa (institut national du cancer) et Santé Publique France. C'est l'INCa qui assure le pilotage national opérationnel et technique. Le pilotage régional est du ressort des agences régionales de santé (ARS) avec les représentants des coordonnateurs régionaux de la gestion du risque et de la lutte contre la fraude du régime général (DCGDR), et des ARCMSA (associations régionales des caisses de Mutualité sociale agricole).

Aide financière simplifiée agricole

Avec son réseau d'experts – médecins du travail, conseillers en prévention et infirmiers – le régime de protection sociale agricole accompagne employeurs et salariés pour mettre en œuvre une démarche de santé-sécurité au travail.

Parce qu'il est difficile de toucher les très petites entreprises agricoles (de 0,5 à 10 salariés en ETP – équivalent temps plein), un dispositif financier incitatif particulier à destination de celles s'engageant dans un projet d'amélioration des conditions de travail de leurs salariés – l'aide financière simplifiée agricole (Afsa) – est déployé depuis 2012. Outre l'attribution d'un soutien financier, l'Afsa s'appuie sur un diagnostic et un accompagnement réalisés par un conseiller en prévention. Les mesures envisagées doivent être destinées à réduire un ou plusieurs des risques : animal, chimique, machine, chutes de hauteur, psychosociaux, troubles musculosquelettiques (TMS) et celui de désinsertion professionnelle.

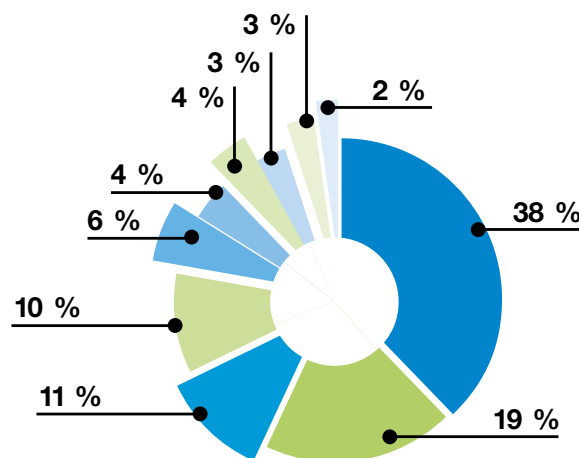
En 2016, 84 % des bénéficiaires d'une Afsa sont des établissements de cinq et moins de cinq ETP, en parfaite adéquation avec la population ciblée, ce qui démontre la pertinence du dispositif (voir graphique). Les entreprises bénéficiaires appartiennent principalement aux secteurs cultures et élevage non spécialisés (36 % des Afsa signées), entreprises de jardins et paysagistes, entreprises de reboisement (19 %), viticulture (13 %) et cultures spécialisées (11 %). Parmi les mesures financées : renouvellement de matériel, études ergonomiques, etc.



606

Afsa signées en 2016 ont financé 898 mesures de prévention, pour 1 276 042 € engagés par la MSA.

AFSA SIGNÉES PAR TAILLE D'ENTREPRISE - 2016*



- 1 salarié ETP
- 2 salariés ETP
- 3 salariés ETP
- 4 salariés ETP
- 5 salariés ETP
- 6 salariés ETP
- 7 salariés ETP
- 8 salariés ETP
- 9 salariés ETP
- 10 salariés ETP

* Le nombre de salariés de l'établissement est arrondi au nombre entier supérieur.

Aide financière simplifiée exploitant

Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement technique et financier mis en place en 2015 pour aider les chefs d'entreprise non employeurs de main-d'œuvre ou employant un effectif inférieur à 0,5 salarié en équivalent temps plein, à investir dans des mesures de prévention pour améliorer leurs conditions de travail et ainsi diminuer le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles.

480 aides financières simplifiées exploitant (Afse) sont signées en 2016, et 653 247 € engagés par la MSA. Si tous les secteurs d'activité agricoles sont éligibles, les entreprises bénéficiaires appartiennent principalement aux secteurs élevage bovin lait (89 Afse), élevage bovin viande (86), cultures et élevage non spécialisés (62) et élevage ovin, caprin (48). Parmi les mesures financées : systèmes de contention, aménagement d'espaces de travail, formations, etc.



1 361 €,
c'est le montant moyen
de l'aide MSA en 2016.

100
nouveaux contrats
signés avec des
entreprises en 2016,
pour un montant de
2 123 312 euros
engagés par la MSA.

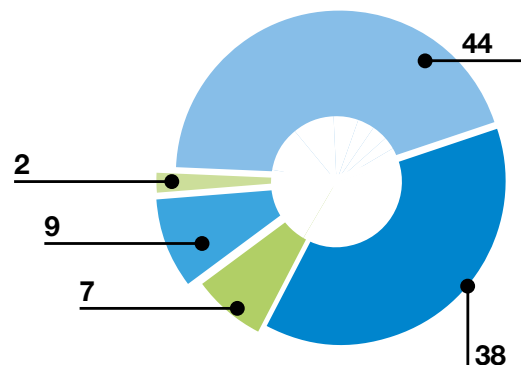
Contrat de prévention

En 2017, 17 filières sont accompagnées dans le cadre de conventions nationales d'objectifs de prévention (Cnop) ; des conventions sont en cours de négociation dans deux autres secteurs. Élaborées en concertation avec les organisations représentatives des employeurs et des salariés, celles-ci fixent, dans la limite de quatre ans, un programme d'actions de prévention spécifiques à un secteur, eu égard aux activités ou risques identifiés comme sources prioritaires d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

Sur la base de ces conventions, un contrat de prévention peut être signé avec les entreprises de moins de 200 salariés en ETP. Elles s'engagent dans un programme pluriannuel, en contrepartie d'un appui technique et financier. L'entreprise est accompagnée tout au long de son projet : diagnostic des risques professionnels, mise en place d'une démarche participative au sein de l'entreprise, choix, mise en œuvre des actions de prévention et évaluation.

En 2016, les mesures de prévention les plus fréquemment mises en œuvre dans le cadre de ces contrats portent sur les contraintes gestuelles et posturales (26 %) et les chutes (18 %).

CONTRATS SIGNÉS EN FONCTION DE LA TAILLE DE L'ENTREPRISE - 2016



- de 0 à 9 salariés
- de 10 à 29 salariés
- de 30 à 49 salariés
- de 50 à 99 salariés
- de 100 à 199 salariés

Journée interrégime

La 4^e édition de la journée nationale interrégime des caisses de retraite, qui regroupe la Cnav, la MSA, la CNRA et le RSI, se déroule le 7 juillet à Bordeaux. L'occasion de faire le point sur les actions de prévention seniors mises en place, souvent soutenues par les conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie – ateliers nutrition, équilibre, stimulation cognitive, adaptation du logement...

Au cours de cette rencontre se tient un forum des innovations : des seniors « testeurs » du territoire aquitain font halte sur 19 stands innovants et les dix stands de partenaires pour pointer les initiatives qui leur paraissent les plus intéressantes. Au fil de leur visite, ils découvrent notamment les chartes territoriales des solidarités avec les aînés – la CCMSA présente le dispositif, la MSA Marne Ardennes Meuse en détaille le fonctionnement en s'appuyant sur la charte « Entre Aire et Meuse » – en trois ans, sur un territoire, 39 projets ont été mis en place pour rompre l'isolement des seniors des 23 communes. Autre action innovante : Bulle d'air, créé à l'initiative de la MSA Alpes du Nord pour permettre aux aidants de prendre un temps de répit (voir page 22).

Convergence recherchée

Un état des lieux des structures interrégimes proposant une offre de prévention est réalisé en 2017. Il a notamment pour objectif de développer et d'harmoniser la visibilité de cette offre collective et de disposer d'une structuration claire du réseau afin de se positionner en tant qu'acteur incontournable des politiques de prévention.

Cette étude montre qu'un grand nombre d'opérateurs locaux existe dans l'interrégime (en majorité des Asept – associations pour la santé, l'éducation et la prévention sur les territoires), avec des modèles d'organisation et de fonctionnement très hétérogènes, un périmètre d'intervention, un pilotage et une gouvernance variés. D'où la volonté d'un plan d'actions de convergence et de montée en puissance de ceux-ci. Pour ce faire des orientations nationales sont définies en 2017 (en termes de gouvernance, pilotage, organisation, financement, offre et communication), mises en œuvre progressivement entre 2018 et 2020.

Adapter l'offre de prévention collective

La MSA s'investit fortement sur les évaluations quantitative et qualitative des actions de prévention collectives en direction des seniors et a créé pour cela en 2016 le logiciel « Web report bien vieillir ». Leitmotiv : une vigilance constante sur la qualité pour se démarquer sur le marché concurrentiel des ateliers seniors et une volonté de diversifier l'offre proposée afin répondre au mieux aux besoins des participants. Celle-ci est d'ailleurs complétée en 2017 avec les Ateliers vitalité conçus pour inciter toujours plus les participants à adopter des comportements favorables à la santé ; en cours de déploiement, ils se présentent sous la forme d'un cycle de six séances de 2 heures 30.

L'outil « Web report bien vieillir » et les résultats obtenus ont été salués par les différents partenaires comme la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, les conférences des financeurs, les structures et opérateurs des actions collectives. Au 1^{er} janvier 2018, la MSA y intègre trois nouvelles thématiques (bienvenue à la retraite, activités physiques adaptées, habitat).

DATE

28 juin 2017 :

La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) et la caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA) signent une convention pour renforcer la politique de prévention et d'accompagnement de la perte d'autonomie qu'elles mènent auprès des personnes âgées. Des priorités sont définies à travers quatre axes de travail : appui aux réseaux, accès aux droits et à l'information, connaissance des publics et soutien à la vie à domicile.



Profil type

Le participant aux actions de prévention collectives seniors est une femme, de 69 ans ou moins, en couple et vivant avec son conjoint, retraitée et auparavant employée, utilisant sa voiture au quotidien et se déplaçant également à pied. Une personne sur quatre est affiliée au régime agricole. 15 % sont exploitants.

Les plus importants changements de comportement constatés concernent le lien social et les loisirs avec une plus forte pratique d'activités intellectuelles ou culturelles trois à six mois après le dernier atelier ou une participation à un club ou association plus fréquente.

Aide au retour à domicile après hospitalisation

La convention interrégime signée en janvier 2014 par la CCMSA, la Cnav et le RSI, prévoit la convergence des aides individuelles et, parmi celles-ci, la prestation d'aide au retour à domicile après hospitalisation. Il s'agit d'un dispositif temporaire permettant d'organiser le retour des ressortissants âgés chez eux dans les meilleurs délais et les meilleures conditions grâce à la mise en place d'un plan d'accompagnement personnalisé comportant les prestations nécessaires au maintien à domicile.

Le travail d'harmonisation se poursuit en 2017, afin de favoriser l'émergence d'une aide proposée aux personnes concernées, sur l'ensemble du territoire, connue et identifiée comme telle par les partenaires, en particulier les établissements hospitaliers.

Redynamiser le lien social

Les territoires ruraux les plus isolés sont confrontés à un vieillissement démographique massif et spécifique, à une tendance à une réduction des services, y compris les plus indispensables à la qualité de vie à domicile, et à une dilution du lien social. Apportant sa pierre à la cohésion sociale et aux politiques publiques, la MSA initie des chartes territoriales des solidarités avec les aînés, outil privilégié de mise en œuvre de son engagement dans la lutte contre leur isolement. Proposées aux élus locaux, elles sont conduites en étroit partenariat avec les acteurs et associations agissant en direction des personnes âgées.

Pour les mettre en œuvre, un processus de développement social local et de diagnostic territorial concernant la population âgée est lancé, axé sur l'organisation des solidarités et le développement de services et structures pour les professionnels santé/social. Il permet l'émergence d'une dynamique centrée sur la personne âgée, le maillage du territoire, sa redynamisation et sa valorisation.

 **En savoir plus :** www.lebimsa.fr/booster-la-solidarite-avec-les-aines/



66
chartes proposées
par 31 caisses,
au 31 décembre 2017.

Concours « Générations actions »

Générations Mouvement lance, à l'automne 2016, en partenariat avec la MSA, le concours « générations actions en faveur du lien social et de la solidarité ». Objectif : valoriser des initiatives originales, dynamiques et innovantes portées par les associations locales et/ou les fédérations. Les douze initiatives récompensées en mars 2017 concernent différents domaines : culture ; échanges intergénérationnels ; services ; nouvelles technologies ; fêtes, rassemblements et activités ; solidarité ; prévention. L'opération est renouvelée pour 2017/2018, sur le même thème.

 **En savoir plus :** www.lebimsa.fr/lien-social-et-solidarite/

Semaine bleue

Moment privilégié de la vie associative, cet événement géré par l'Uniopss vise à informer et sensibiliser l'opinion publique sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées, sur les réalisations et projets intergénérationnels menés diverses structures telles des associations, des établissements, des Clic (centres locaux d'information et de coordination), des centres communaux d'action sociale...

Chaque année un concours national prime les six meilleurs programmes de manifestations locales. Un prix émane de la CCMSA. En 2017, elle récompense un projet porté par l'Ehpad de Redon (Ille-et-Vilaine). L'action intitulée « Quel cirque aux Charmilles ! » s'appuie sur des ateliers intergénérationnels partagés entre les personnes âgées accueillies au sein de l'établissement, les enfants handicapés d'un institut d'éducation motrice, les enfants du centre de loisirs et ceux d'une école du secteur.

Un service de répit à domicile qui essaime

La promotion de la qualité de vie des aidants familiaux constitue une préoccupation forte de l'institution. La MSA Alpes du Nord développe depuis quelques années, un service de remplacement à domicile des aidants – Bulle d'air – pour permettre à ceux-ci de souffler. « À la carte », il offre la possibilité de se faire remplacer ponctuellement ou de façon régulière, de trois heures à plusieurs jours d'affilée.

En 2017 est lancé un appel à projets pour faire naître des services Bulle d'air sur de nouveaux territoires. Les MSA retenues bénéficient d'un accompagnement institutionnel à l'essaimage, effectif sur la période 2017-2019. Celui-ci est porté par Laser emploi, réseau chargé de valoriser les services et l'action des structures de services à la personne en milieu rural, avec l'appui de la MSA Alpes du Nord et de la CCMSA. Des temps collectifs de formation-action, un accompagnement collectif avec des réunions d'échange et individuel en présentiel et/ou en suivi téléphonique sont proposés. En parallèle et pour garantir la qualité des services, la CCMSA, propriétaire de la marque Bulle d'air, s'est dotée d'un dispositif de labellisation.

 En savoir plus : www.repit-bulledair.fr



8
MSA retenues pour l'essaimage du service de répit à domicile des aidants « Bulle d'air ».

Répondre aux besoins des familles

Forte de l'expérience acquise autour de la lutte contre l'isolement des aînés, la MSA initie en 2017 les chartes territoriales avec les familles pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie de celles-ci et accompagner l'adaptation des espaces ruraux à de nouveaux besoins. Cette démarche s'inscrit dans les politiques publiques de réduction des inégalités territoriales, en termes d'accès aux droits, de services d'accueil du jeune enfant, d'accompagnement à la parentalité... Elle prévoit notamment de renforcer le maillage en matière d'offre de services et de favoriser l'inclusion sociale de toutes les familles, avec une attention particulière aux facteurs de fragilité.

Le programme se déroule en quatre étapes : un diagnostic territorial sur la base d'enquêtes menées auprès des familles et le recueil des données des acteurs locaux ; une réflexion commune

sur la priorisation des besoins des familles et les initiatives associées ; un plan d'actions partagé ; une évaluation. Les différents domaines concernés par ces nouvelles chartes couvrent la petite enfance, les relations parents/enfants, l'enfance-jeunesse, la prévention et la promotion de la santé, l'animation sociale, l'accompagnement socioprofessionnel.



215 217
familles, rassemblant 440 688 enfants, bénéficient fin 2017 d'au moins une prestation familiale du régime agricole.

Réseaux associatifs : synergie renforcée

Poursuivant le développement des synergies avec les réseaux associatifs, la MSA met en place avec eux de nouveaux programmes et dispositifs :

- elle expérimente avec Laser Emploi des contrats de coopération entre les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) adhérentes et leur MSA. Objectif : favoriser l'accès à l'emploi des salariés en insertion affiliés au régime agricole par une approche globale de l'accompagnement et de l'insertion. Il s'agit d'un contrat pluriannuel quadripartite (CCMSA, MSA, SIAE, Laser emploi) d'une durée de trois ans, décliné en plans d'actions annuels avec un dispositif de suivi par indicateurs de résultat. Trois thématiques sont identifiées comme prioritaires : la santé, l'employabilité et la mobilité. En 2017, trois binômes confirment leur candidature (MSA Auvergne avec Laser 03, MSA Limousin avec Laser 23, MSA Alsace avec Germa) ;
- avec les Marpa (maisons d'accueil et de résidence pour l'autonomie), elle met au point un dispositif pour vérifier le respect des critères du label par les structures et en accroître la légitimité. Celui-ci est en effet un bien commun dont il est important de défendre et de garantir les spécificités : structure pour personnes âgées non dépendantes, non médicalisée, à taille humaine (24 résidents maximum), accompagnement personnalisé, logements de plain-pied tout équipés, repas collectifs préparés sur place et facultatifs... Une grille de 40 indicateurs est administrée fin 2017/début

2018 par les référents Marpa des MSA, dans les maisons ouvertes depuis au moins trois ans (170 sont concernées). Ce nouveau dispositif constitue l'une des actions du pack introduit par la convention d'objectifs et de gestion 2016-2020 décrivant l'accompagnement que doivent mettre en œuvre les MSA auprès des Marpa de leur territoire ;

- avec Solidel, réseau pour les travailleurs handicapés du secteur agricole et des territoires ruraux, elle expérimente un module d'éducation à la santé sur le thème de l'équilibre alimentaire dans l'optique de réduire les pathologies liées à une mauvaise alimentation, d'améliorer la santé et le bien-être physique et mental, de favoriser la connaissance et l'autonomie, et de faire adopter de bonnes pratiques alimentaires ;

- avec les Marpa et l'AVMA (association de vacances de la mutualité agricole), elle lance des séjours de vacances intergénérationnels (voir focus ci-dessous).



23

ateliers ont été animés et 375 travailleurs handicapés sensibilisés. Le module d'éducation à la santé sur le thème de l'équilibre alimentaire a été testé dans six Esat.



FOCUS

SÉJOURS INTERGÉNÉRATIONNELS PART'ÂGE

Impulsés par l'association de vacances de la Mutualité agricole (AVMA) et la CCMSA, et mis en place par les MSA, les maisons d'accueil et de résidence pour l'autonomie (Marpa), les maisons familiales rurales (MFR) et les villages de l'AVMA, les séjours Part'âge permettent à des seniors résidant dans ces structures de partir en vacances pendant cinq jours, accompagnés par des jeunes en formation en MFR sur les métiers des services à la personne. En 2017, 10 séjours sont organisés dans six villages de vacances au profit de 180 seniors, mobilisant 9 MSA, 100 élèves, 11 MFR, 1 lycée professionnel agricole, 50 Marpa, un centre communal d'action sociale, un groupe de retraités MSA, 50 accompagnateurs (professeurs et responsables Marpa).



DATES

26 et 27 janvier 2017 :

Solidel organise son premier concours culinaire pour les établissements et services d'aide par le travail et les entreprises adaptées du monde agricole, au village de vacances AVMA Les Quatre vents à Noirmoutier (Vendée). Deuxième édition de « L'assiette Solidel » en avril 2018 au village La Châtaigneraie à Maurs-la-Jolie (Cantal).

3 mars 2017 :

Signature d'une convention entre Laser emploi et Renault Mobiliz afin de proposer un dispositif permettant aux SIAE d'orienter les publics fragiles en recherche de solutions de mobilité vers les Garages Renault Solidaires. Plus de 300 garages, volontaires, proposent des offres d'entretien, de réparation et d'achat et de location de véhicule à prix réduits à des publics identifiés par des prescripteurs sociaux.

Appel à projets « handicap et milieu rural »

Dans le cadre de son partenariat avec la Firah (fondation internationale de la recherche appliquée sur le handicap), présidée par le généticien Axel Kahn, Solidel lance, le 8 janvier 2018, son premier appel à projet de recherche appliquée : « Handicap et milieu rural ». Soutenu également par Laser emploi et Agrica, il vise à favoriser le développement de passerelles entre les dispositifs de travail protégé et l'emploi dans les exploitations agricoles ordinaires. Il concerne les personnes en situation de handicap mental et psychique et s'intéresse à leur emploi et leur maintien dans l'emploi via le décroisement entre milieu protégé et ordinaire de travail (en explorant par exemple la transition et l'intégration par le biais de structures telles que celles de l'insertion par l'activité économique), et à l'accompagnement de la personne dans ce parcours.

 En savoir plus : www.solidel.fr

Téléassistance de nouvelle génération

L'isolement des personnes âgées, particulièrement prégnant en milieu rural, a toujours fait l'objet d'une attention particulière de la MSA. Elle partage des valeurs de proximité et de solidarité, et un objectif social et de prévention avec Présence Verte, service de téléassistance qu'elle a créé en 1987 avec des partenaires. Grâce à lui, l'abonné peut lancer un appel, ce qui le met en relation avec un opérateur, puis avec un réseau d'entraide qu'il a choisi dans son voisinage immédiat, ses amis ou sa famille. En cas de nécessité, les services d'urgence sont également alertés.

Pour aller plus loin et faire vivre le tissu social autour de ses abonnés, Présence Verte lance en 2017 Activ' dialog – un transmetteur de téléassistance nouvelle génération et un cadre numérique qui permettent de recevoir des messages audio et visuels de ses proches.

 En savoir plus : www.presenceverte.fr

Un projet fédéral pour les Marpa

La fédération nationale des Marpa (FNMarpa), réseau des maisons d'accueil et de résidence pour l'autonomie, affiche ses ambitions d'être un acteur de référence sur les questions de société autour de l'avancée en âge et un précurseur dans la préservation et la promotion de l'autonomie. Pour les partager avec tous – acteurs internes, usagers et partenaires –, mobiliser et valoriser son réseau, elle élabore un projet fédéral au cours de l'année 2017. Un document construit autour d'orientations, de valeurs (respect des droits des personnes, autonomie, responsabilité, qualité, coopération) et d'objectifs canalisant l'ensemble des actions locales et nationales.

 En savoir plus : www.marpa.fr



FOCUS

ENTRÉE DES JEUNES DANS LA VIE ACTIVE

Renouvellement, le 22 novembre, de la convention liant la CCMSA et l'UNMFREO (union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation). Elle s'articule autour de trois axes : favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à l'autonomie des jeunes ; soutenir l'engagement citoyen des jeunes et participer au développement social des territoires ruraux ; collaborer sur des actions de prévention santé et de soutien à la parentalité. Nouveauté pour ce partenariat : la volonté de construire un module d'accompagnement à l'entrée dans la vie active, à l'instar du forum initié par la MSA de Picardie avec l'Afasec (association de formation et d'action sociale des écuries de courses). Abordant des sujets directement connectés à la vie des futurs professionnels qui devront vite faire montre d'autonomie (accès aux droits, santé, logement, budget, emploi, mobilité...), ce module pourrait être expérimenté par certaines MFR et MSA avant d'être déployé plus largement.

L'offre de services du groupe MSA peaufine son image

Le 19 décembre 2017, en présence d'une soixantaine de représentants du réseau, est officiellement lancée, par la Fnos MSA (fédération nationale de l'offre de services MSA), la communication institutionnelle de l'offre de services du Groupe MSA.

Cette offre existe depuis plus de trente ans et regroupe un grand nombre d'associations proposant des prestations ouvertes à tous : particuliers, entreprises, partenaires institutionnels et associatifs. Elle se construit en fonction des contextes locaux et des opportunités, venant répondre à des besoins exprimés par des adhérents ou détectés sur les territoires. Elle permet de soutenir l'activité économique locale avec, à la clé, des milliers d'emplois.

Après un inventaire des structures, une étude *marketing* et de nombreux échanges avec le réseau, un groupe de travail est constitué par la Fnos MSA en janvier 2017 – composé de responsables de MSA Services et d'agents de direction en charge de l'offre de services – afin d'élaborer, au fil de ses échanges, un concept global de communication. Un ensemble d'outils – brochures, *flyers*, site Internet dédié, film institutionnel – est produit pour former un univers cohérent et valoriser à la fois l'appartenance à un groupe d'envergure nationale et l'offre locale.

 En savoir plus : consulter le site dédié www.services-msa.fr



210

**structures,
9 000 salariés,
210 000 clients
pour l'offre
de services MSA.**



FOCUS

UNE DYNAMIQUE DE RÉSEAU EN PLACE

En septembre 2017, des représentants du réseau se retrouvent pour plancher sur le thème « comment s'organiser collectivement pour répondre à un appel d'offres régional ou national ». Objectifs : concevoir les outils et le cadre institutionnel nécessaires pour rendre possibles des réponses communes sur des territoires élargis, et éviter que les MSA Services n'entrent en concurrence en se positionnant séparément.

Les conditions et modalités de réponses groupées à des appels d'offres font également l'objet d'une présentation.

Une organisation pérenne doit émerger d'ici à la fin 2018 mais la dynamique est néanmoins déjà en place : pour exemple, la MSA Services Île-de-France a proposé à l'ensemble des organismes de formation du réseau de s'associer pour répondre à un appel d'offres – une première concluante !

L'innovation comme leitmotiv

Face aux mutations démographiques, économiques et sociétales, le groupe MSA doit adapter son offre de services aux besoins émergents, continuer à être pionnier et adopter un positionnement offensif pour rester dans la course dans un domaine concurrentiel. Cette offre s'élabore au plus près des populations agricoles et rurales, en fonction des attentes spécifiques de chaque territoire. Il faut donc sans cesse s'adapter, anticiper et innover pour la construire.

Afin de stimuler la créativité et l'intelligence collectives, des cercles de réflexion se tiennent périodiquement. Le dernier a lieu le 14 novembre 2017 sur le thème de l'innovation frugale (répondre à un besoin de la manière la plus simple et efficace possible en utilisant un minimum de moyens).

Au cours des rencontres régionales de l'offre de services en novembre et décembre 2017, les participants assistent à une conférence sur le thème « associations et startups, même combat ? ». Dans le monde de l'économie sociale et solidaire, les deux cohabitent et, en termes d'innovation, il y a donc de la place pour tous. Autre source d'inspiration avec l'intervention, lors de la journée nationale MSA d'octobre 2017, du directeur du cabinet Adjuvance qui partage son approche d'« innovation jalonnée ». Définissant

l'innovation comme « la réponse à un besoin au bon moment, au bon endroit auprès des bonnes personnes », il expose sa méthode composée quatre étapes : la connaissance précise des cibles, des territoires, des concurrents présents ou susceptibles de s'installer ; la planification pour la pérennisation des activités ; la création d'une offre réellement calibrée ; le déploiement sur le territoire. Depuis, quatre MSA Services se lancent dans l'innovation, avec un concept intéressant. À suivre.



Partenariat avec le groupe SOS

Le groupe SOS et la CCMSA signent une convention de partenariat le 9 janvier 2018. Créé en 1984 sur des activités de lutte contre les exclusions, SOS répond aujourd'hui aux enjeux de la société à travers cinq secteurs : la jeunesse, l'emploi, les solidarités, la santé et les seniors. Avec 15 000 salariés, 480 établissements et services, et 800 millions de chiffres d'affaires, il constitue ainsi la première organisation sociale européenne.

En plaçant l'innovation au cœur de ses pratiques, le groupe SOS démontre qu'il est possible de bâtir une entreprise solide, capable de créer et de pérenniser des activités économiques, tout en ayant un fort impact social.

Partageant les mêmes valeurs de solidarité et de proximité dans le développement de leurs offres de services, les deux partenaires se sont fixé l'objectif de développer ensemble de nouveaux services d'intérêt général.